



3d. Plan de zonage : plan n°1

Ecardenville-sur-Eure

Prescription : 3 novembre 2015

Arrêt : 7 février 2019

Enquête publique : 6 juin au 10 juillet 2019

Approbation : 19 décembre 2019

 CUBE²
CONCEPTOR
DESIGN & CONSTRUCTION

- Parcels
 - Built environment

ZONAGE

 - Ua : urban area with ancient character and possibility to implant constructions in limit of public enterprise
 - Ub : urbanized area with residential character
 - Up : urban area with clear patrimonial character
 - Uspr : centre-ville of Gaillon classified as Site Patrimonial Remarquable
 - Uh : hamlet sector densifiable and able to be the object of urban extension
 - Ue : urban area with public equipment vocation
 - Uz : urban area with dominant economic activities (authorized industry)
 - Uza : urban area with dominant artisanal activities (prohibited industry)
 - Uzc : urban area with dominant economic activities and must respect OAP Commerce provisions
 - zAU : area to be urbanized over long term
 - AU : area to be urbanized with dominant habitat
 - AUz : area to be urbanized with dominant economic activities
 - AUe : area to be urbanized with public equipment vocation
 - A : agricultural area
 - Ac : agricultural sector protected due to soil richness and subsoil (R.151-34, 2° CU)
 - Ah : hamlet sector constituted in agricultural area
 - Ap : agricultural area protected for its landscape properties
 - N : natural area
 - Nc : natural sector protected due to soil richness and subsoil (R.151-34, 2° CU)
 - Nh : hamlet sector constituted in natural area
 - Ni : built sector in natural area, non-buildable (excluding rehabilitation of existing) due to flooding risk by Seine overflow
 - Nj : garden sector
 - Ng : area dedicated to接待(gens du voyage)
 - Nl : natural area for leisure and tourism activities
 - Np : natural area protected for its landscape properties
 - Nspr : Douaires sector in Gaillon classified as Site Patrimonial Remarquable

INDICATIONS DIVERSES

- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
 - Espaces Boisés Classés (L.113-1 CU)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)
 - Périmètre des abords des routes classées à grande circulation (L.111-6 et suivants du CU)
 - Voie où l'implantation des constructions devra se faire en limite de l'emprise publique (L.151-17 CU)
 - Linéaires commerciaux n°1 : protection des linéaires constitués des sous-destinations "artisanat et commerces de détails" et "restauration" (R.151-37, 4^e CU)
 - Linéaires commerciaux n°2 : protection des linéaires constitués de la destination "Commerces et activités de services" et des sous-destinations correspondantes (R.151-37, 4^e CU)
 - Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 CU)
 - Bâtiment non référencé au cadastre
 - Cimetière
 - Réseau hydrographique et surfaces en eau



3e. Plan de zonage : plan n°2

Ecardenville-sur-Eure

Prescription : 3 novembre 2015
Arrêté : 7 février 2019
Enquête publique : 6 juin au 10 juillet 2019
Approbation : 19 décembre 2019

Ogéstudio Enviro Scop AD
Co-pla architecture CUBE

Echelle : 1/2000

- Limites communales
- Parcels
- Built-up area

1. ZONAGE

Orange lines represent zone boundaries.

2. RISQUES ET NUISANCES

- ... Axe de ruissellement des eaux pluviales
- ... Périmètre de précaution appliqués autour des axes de ruissellement des eaux pluviales (rayon de 50m de part et d'autre de l'axe)
- ... Zone couverte par un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPR)
- ... Secteur soumis à un risque d'inondation par ruissellement des eaux pluviales et couvert par une zone du SGP de Saint-Aubin-sur-Gaillon (cf. Annexe n°5 du règlement du PLUi)
- ... Zone inondable par débordement de la Seine (Atlas des Zones Inondables)
- ... Zone inondable sur la commune de Gaillon : risque faible (R.151-34, 1^{er} CU)
- ... Zone inondable sur la commune de Gaillon : risque moyen (R.151-31, 2^{de} & R.151-34, 1^{er} CU)
- ... Zone à risque d'affondrement lié à la présence de cavités souterraines
- ... Consulter <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques-Nuisances/Risques-naturels/Risques-naturels-majeurs/Marnières-et-autres-cavités-souterraines>

3. PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL

- ... Elément végétal et paysager remarquable à protéger (L.151-23 CU)
- ... Haie ou alignement d'arbres à protéger (L.151-23 CU)
- ... Talus à préserver ou à créer (L.151-23 CU)
- ... Elément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L.151-23 CU)
- ... Mare (gestion publique ou privée) à protéger (L.151-23 CU)
- ... Secteurs sensibles autour des mares présentant un intérêt modéré dans le fonctionnement de la Trame Verte et Bleue locale - rayon de 50m (R.151-43, 8^{me} CU)
- ... Secteurs sensibles autour des mares présentant un intérêt fort dans le fonctionnement de la Trame Verte et Bleue locale - rayon de 200m (R.151-43, 8^{me} CU)
- ... Zone humide
- ... Elément architectural remarquable à protéger (L.151-19 CU)
- ... Elément architectural linéaire à protéger (L.151-19 CU)
- ... Chemin à préserver ou à créer (L.151-38 CU)

Pour prendre connaissance des zones de présomption de prescription archéologique, se reporter en annexe n°13 du dossier de PLUi (cf. Document 4*i*).

4. INDICATIONS DIVERSES

- Building not referenced in the cadastral map
- Hydrographic network and water surfaces